

L'importance de l'assurance frais généraux dans le cadre de la planification d'un entrepreneur

Les besoins en cas d'invalidité

Lorsqu'on sait que le tiers de la population risque d'être affligé d'une invalidité au cours de sa vie, nous ne doutons pas de l'importance pour un entrepreneur de détenir une assurance qui lui procurera les revenus nécessaires pour continuer à faire face à ses obligations personnelles et à payer ses dépenses de coût de vie advenant son invalidité.

Sommes-nous aussi sensibilisés à l'importance de couvrir les frais généraux de son entreprise ?

LES CONSÉQUENCES D'UNE INVALIDITÉ SUR LA RENTABILITÉ D'UNE ENTREPRISE

L'invalidité d'un entrepreneur risque d'affecter grandement la rentabilité de son entreprise puisqu'il est généralement une personne clé de celle-ci. Cela est d'autant plus vrai s'il s'agit d'un travailleur autonome n'ayant pas d'employé à sa charge et donc aucune relève. Dans ces circonstances, faute de revenus suffisants, le paiement des frais généraux sera de plus en plus difficile, ce qui pourrait entraîner la vente forcée de son entreprise à un prix inférieur à sa valeur réelle et compromettre sa sécurité financière.

Si votre client est totalement invalide, l'assurance frais généraux peut lui permettre de maintenir les activités de son entreprise en couvrant le paiement de certains frais d'exploitation comme :

- La location d'équipement
- Les services publics
- Le loyer commercial

Idéalement, cette protection devrait couvrir une période de 24 mois. Au cours de la première année, l'entrepreneur devenu invalide se consacre

à sa réadaptation sans avoir à se soucier du paiement des frais généraux de son entreprise. Il conserve l'espoir de réintégrer cette dernière. Puis, si son invalidité se poursuit au-delà de la première année et qu'elle semble permanente, cette protection lui permet de prendre le temps de considérer différents choix, comme la vente de son entreprise.

Le paiement de la prestation d'assurance commence dès que la période d'attente choisie par le client est écoulée. En général, cette période se situe entre 30 et 120 jours. La prestation peut être versée durant une période de 12, 15 ou 24 mois.

L'assurance frais généraux comporte plusieurs avantages pour les PME et les travailleurs autonomes dont :

- Réduire le stress de l'entrepreneur, qui peut continuer d'acquitter les dépenses courantes de son entreprise;
- Éviter une vente forcée;
- Procurer le temps nécessaire pour bien planifier la vente de l'entreprise si ce choix est le seul possible en cas d'invalidité permanente;
- Contribuer à protéger la valeur de l'entreprise;
- Rassurer les créanciers dès le début de l'invalidité, puisque les prestations peuvent servir à rembourser les emprunts.

Prenons l'exemple d'un travailleur autonome qui souscrit l'assurance frais généraux comportant une prestation mensuelle de 2 000 \$ pendant 24 mois. Près de 50 000 \$ auront été injectés dans son entreprise au terme du versement des prestations.

LE POINT DE VUE FISCAL

Lorsque la police d'assurance frais généraux stipule que rien ne sera payé en sus du montant des frais généraux réellement engagés ou payés par l'assuré (bénéficiaire) pendant sa période d'invalidité, les primes payées seront admises comme une dépense d'entreprise et, par conséquent, seront déductibles d'impôt. Contrairement aux primes de l'assurance invalidité, il ne s'agit pas d'une dépense de subsistance. En cas d'invalidité, les prestations sont imposables, mais les dépenses de l'entreprise demeurent déductibles.

En guise de conclusion, mentionnons que pour nombre de vos clients, l'entreprise qu'ils ont établie représente leur principal actif, sans compter la valeur sentimentale qu'elle a pour eux. Aussi leur planification et leur protection ne sauraient être complètes sans une assurance permettant d'acquitter les frais généraux de leur entreprise. Il vous incombe donc de la leur suggérer. **OC**

MISE EN GARDE Le présent texte ne vise qu'à fournir de l'information générale et ne constitue aucunement un avis juridique. Le conseiller en sécurité financière doit adapter les présentes recommandations à la situation personnelle de ses clients et s'il y a lieu consulter un conseiller juridique et/ou fiscal.